

## **BRECEY - COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2010**

**Étaient présents :** M. TRÉHET, M. ROBERT, M. LETHIMONNIER, M. HAMELIN, M. ANFRAY, M. RIVIERE, M. POULAIN, M. DUBOURG, M<sup>me</sup> YVON, M. AUBRAY, M<sup>me</sup> PIGEON, M. JAMES.

M. le Maire donne lecture des dernières délibérations. Le Conseil Municipal aborde ensuite les points suivants :

### **Modification du temps de travail d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe**

---

Le Conseil Municipal, compte tenu des nécessités de service et de l'avis favorable recueilli auprès du comité technique paritaire en date du 12 mai 2010, décide de porter de 30 heures à 35 heures la durée de travail hebdomadaire d'un poste d'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> août 2010,

### **Clôture du budget annexe « lotissement Bellevue »**

---

En juin 2003, le Conseil Municipal avait approuvé la création d'un lotissement dénommé Résidence Bellevue. Les opérations liées aux travaux ainsi qu'à la cession des parcelles viabilisées sont terminées et le conseil municipal décide de clôturer le budget annexe du lotissement Bellevue.

### **Clôture du budget annexe « lotissement Camélias 1 »**

---

En janvier 2005, le Conseil Municipal avait approuvé la création d'un lotissement dénommé Résidence Les Camélias (tranche 1). Les opérations liées aux travaux ainsi qu'à la cession des parcelles viabilisées sont terminées et le conseil municipal décide de clôturer le budget annexe du lotissement Les Camélias 1.

### **Fonds de concours intercommunal pour travaux électriques**

---

Le financement des extensions électriques était jusqu'à la fin de l'année 2009 assuré en totalité par la communauté de communes (dans le cadre d'un cahier des charges précis). Les règles de financement ayant changé, cette charge revient désormais à la commune et la communauté de communes a décidé d'aider les communes en participant à hauteur de 50 %.

Le conseil municipal accepte tout fonds de concours versé par la communauté de communes au titre des travaux d'extension du réseau électrique dont la commune assure le financement.

### **Lotissement Bellavidès : décision modificative n°1**

---

Le conseil municipal approuve la décision modificative suivante au budget du lotissement Bellavidès en section de fonctionnement : travaux + 3500 €, reversement au budget communal - 3500 €.

### **Place de l'hôtel de ville**

---

La proposition d'engagement d'une personne compétente pour l'étude et la concertation nécessaire à l'aménagement de la place de l'hôtel de ville étant sans suite, la personne en question ayant renoncé, le Conseil Municipal reviendra sur la méthode à suivre pour être en mesure de réaliser un projet partagé avec les commerçants et usagers. Le projet doit être réalisé en même temps que les travaux d'assainissement des eaux usées qui seront imposés début 2011.

### **Plan local d'urbanisme (PLU)**

---

Suite à une rencontre avec les différentes administrations, il a été demandé au bureau d'études de revoir ses propositions afin de les mettre en rapport avec les statistiques que la commune lui a communiquées ainsi que ses objectifs en matière d'habitat et d'aménagement du territoire.

La séance est levée à 0 H 15.